

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Dix-septième session**  
**Genève, 5 – 9 décembre 2011**

### **RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa seizième session, tenue à Genève du 16 au 20 mai 2011, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a adopté un questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Il est convenu que le Secrétariat présenterait une synthèse des réponses à ce questionnaire sous la forme d'un document soumis à la dix-septième session du comité, et que le comité discuterait au cours de cette session d'autres mesures éventuelles, telles que celle consistant à demander au Secrétariat d'établir une analyse des réponses (voir le paragraphe 9 du document SCP/16/8).
2. Par conséquent, le présent document est soumis à l'examen de la dix-septième session du SCP, qui se tiendra du 5 au 9 décembre 2011. Il contient, dans son annexe I, un bref tableau récapitulatif énumérant les exceptions et limitations prévues dans les législations appliquées par les États membres et les offices de brevets régionaux ayant répondu au questionnaire.
3. Conformément à la politique linguistique adoptée à la quarante-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (voir le paragraphe 250.vi) du document A/48/26), la synthèse des réponses au questionnaire, qui figure dans l'annexe II, est établie en anglais uniquement en raison de la quantité des réponses reçues.

4. Au 31 octobre 2011, 48 États membres<sup>1</sup> et un office de brevets régional<sup>2</sup> avaient répondu au questionnaire. Les réponses dans les langues d'origine sont disponibles sur le site Web du forum électronique du SCP à l'adresse <http://www.wipo.int/scp/fr/exceptions/>.

[Les annexes suivent]

---

<sup>1</sup> Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Brésil, Chili, Chypre, Congo, Danemark, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Honduras, Hong Kong (Chine), Hongrie, Italie, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Turquie et Ukraine.

<sup>2</sup> L'Office eurasiatique des brevets.